



Fédération québécoise  
des centres communautaires  
de loisir



## Action communautaire autonome : enjeux et préoccupations des centres communautaires de loisir fédérés

Mémoire présenté par la **Fédération québécoise des centres communautaires de loisir**



Dans le cadre de la consultation en vue de l'élaboration d'un nouveau  
Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

6 décembre 2019





## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <u>Préambule</u>                                                                | <u>3</u>  |
| <u>Les priorités du RQ-ACA</u>                                                  | <u>4</u>  |
| <u>La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir</u>            | <u>5</u>  |
| <u>Qu'est-ce qu'un centre communautaire de loisir fédéré?</u>                   | <u>6</u>  |
| <u>Les moyens d'action des centres communautaires de loisir</u>                 | <u>6</u>  |
| <u>Thème 1 : La consolidation et le développement de l'action communautaire</u> | <u>8</u>  |
| 1. Le sous-financement                                                          | 8         |
| 2. Indexation                                                                   | 9         |
| 3. Récurrence et reconduction                                                   | 9         |
| 4. Financement et accréditation d'organismes                                    | 9         |
| 5. Problèmes d'hébergement                                                      | 10        |
| <u>Thème 2 : La cohérence de l'intervention gouvernementale</u>                 | <u>11</u> |
| 6. Application de la politique                                                  | 11        |
| 7. Relation avec les municipalités                                              | 11        |
| 8. Loi sur les contrats des organismes publics                                  | 12        |
| <u>Thème 3 : La promotion et la valorisation de l'action communautaire</u>      | <u>13</u> |
| 9. Expertises du milieu                                                         | 13        |
| 10. Le rôle des regroupements                                                   | 13        |
| <u>Conclusion</u>                                                               | <u>14</u> |
| <u>ANNEXE : Liste des membres par région</u>                                    | <u>15</u> |





## Préambule

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL) remercie le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet, de nous avoir invité à participer à la consultation en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

En tant qu'organismes d'action communautaire autonome, la FQCCL et ses membres se situent aux premières loges lorsqu'il s'agit de constater les besoins de la population. C'est pourquoi nous sommes en mesure de fournir des informations pertinentes afin de renforcer votre connaissance et votre compréhension du secteur communautaire, notamment via la réalité des centres communautaires de loisir.

Dans les pages qui suivent, nous vous présenterons la Fédération, ses membres et les enjeux en lien avec l'action communautaire autonome.





## **Les priorités du RQ-ACA**

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Nous soutenons les propositions portées par cette organisation qui représente 57 regroupements et organismes nationaux et rejoint au-delà de 4 000 organismes d'action communautaire autonome luttant partout au Québec pour une plus grande justice sociale.

### **Consolidation et développement de l'ACA**

1. Augmenter le financement à la mission globale de 460M \$;
2. Indexer le financement à la mission globale de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement ;
3. Accréditer et financer en continu des organismes en attente d'un premier financement.

### **Cohérence de l'intervention gouvernementale**

1. Le respect de l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome;
2. Rendre prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que dans les municipalités (par une Loi-cadre ou autre);
3. Dans un objectif d'harmonisation des pratiques administratives et de cohérence gouvernementale, réviser le cadre de référence en matière d'action communautaire et arrimer les programmes en conséquence.

### **Valorisation et promotion de l'ACA**

1. Reconnaître, valoriser et promouvoir la mission de transformation sociale, de l'éducation populaire autonome, de la défense collective des droits ainsi que de l'action collective et citoyenne ;
2. Reconnaître, valoriser et promouvoir les expertises du milieu de l'action communautaire autonome;
3. Reconnaître et promouvoir la Semaine nationale de l'ACA et contribuer à son financement.





## **La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir**

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir regroupe les centres communautaires de loisir qui ont comme mission de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d'encourager l'implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire.

Nous poursuivons les objectifs suivants :

1. Favoriser et soutenir le développement des centres communautaires de loisir;
2. Offrir des services polyvalents et adaptés aux besoins de ses membres en matière de formation, d'information, d'animation, de soutien informatique, d'administration et de recherche;
3. Promouvoir et défendre les intérêts des centres communautaires de loisir en effectuant les représentations nécessaires auprès des pouvoirs publics ou en utilisant tout autre moyen approprié;
4. Agir en interaction avec les organismes et les associations qui poursuivent les mêmes buts et qui partagent les mêmes orientations que la Fédération et ses membres.

Pour réaliser sa mission, la FQCCL met en œuvre différents projets structurants. Nous portons différents projets collectifs favorisant le développement des pratiques et de la bonification des programmations des centres. Nommons, par exemple, *Le jardin de Pirouette et Cabriole*, qui est non seulement un programme de psychomotricité pour les enfants de 0 à 5 ans, mais aussi un moyen d'éducation populaire sur l'importance de l'implication des parents dans le développement de leurs enfants.

**En 2019, notre Fédération compte 76 centres communautaires de loisir membres dans 11 régions du Québec.**

**La liste de nos membres est disponible en annexe.**





## **Qu'est-ce qu'un centre communautaire de loisir fédéré?**

Un centre communautaire de loisir est un organisme d'action communautaire autonome constitué à l'initiative des gens d'une communauté ou d'un quartier. Sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations sont déterminées par des personnes issues de cette communauté et réunies au sein d'instances qui fonctionnent et qui délibèrent selon des règles démocratiques. Le loisir communautaire, l'éducation populaire et l'action communautaire constituent ses moyens d'action privilégiés.

Le centre communautaire est porteur d'un projet de société qui vise l'épanouissement des personnes, le bien-être des familles et le développement des collectivités, et ce, tant au plan social qu'au plan économique ou culturel. À cette fin, le centre élabore et organise des activités, des projets et des programmes qui accroissent le pouvoir d'agir de ses membres et de la collectivité.

De plus, le centre encourage et soutient les initiatives du milieu, en plus d'administrer tout mandat, tout programme ou toute activité qui correspond à ses objectifs, à sa mission et à ses principes. Il peut aussi s'associer à d'autres organismes pour élaborer ou réaliser divers projets, programmes ou activités. Le centre communautaire se distingue par son approche holistique. Son action touche toutes les dimensions de la vie. Il est ouvert à toutes les générations, reçoit des personnes provenant de tous les milieux et propose des activités et des services touchant tous les domaines.

Fortement enraciné dans sa communauté locale, le centre est avant tout un milieu de vie. Véritable lieu d'accueil, de solidarité et d'implication, il contribue à créer un sentiment d'appartenance entre les membres de la collectivité. Il permet aux gens de se rencontrer, d'échanger, de s'entraider, de mettre en commun leur savoir-faire, de partager leurs expériences et d'acquérir ensemble de nouvelles compétences, le tout dans un cadre convivial et non contraignant. Les personnes qui participent aux activités du centre, ou qui y œuvrent à titre de bénévole, le font de façon volontaire.

## **Les moyens d'action des centres communautaires de loisir**

Le loisir communautaire, l'éducation populaire et l'action communautaire constituent les moyens auxquels le centre communautaire a recours pour atteindre ses objectifs.

Le loisir communautaire signifie que le loisir se pratique et se vit selon une approche communautaire, en mettant les gens en réseau. Cette approche du « FAIRE AVEC » favorise la reconnaissance des forces de chacun, renforce le potentiel des gens, permet de créer un milieu de vie et d'accroître le sentiment d'appartenance au centre communautaire de loisir et à la collectivité. Le loisir communautaire n'a pas de visée économique. Les





centres communautaires de loisir reconnaissent la valeur du loisir en soi sous ses différentes formes. Les centres animent cependant le loisir de façon à ce que les activités répondent non seulement aux besoins des personnes et des familles, mais habilitent aussi les participants à contribuer au développement social de leur quartier ou de leur collectivité locale. En suscitant l'implication active des gens, qu'ils soient participants ou bénévoles, les centres communautaires de loisir invitent ces derniers à se découvrir des qualités et des compétences, à expérimenter la solidarité et à s'organiser en vue de promouvoir le développement social de leur milieu.

L'**éducation populaire** désigne l'ensemble des activités éducatives, des démarches d'apprentissage et des réflexions critiques qui permettent aux citoyens et aux citoyennes de mener des actions collectives et de prendre conscience de leurs conditions de vie et de travail. Ces personnes peuvent ainsi exercer un plus grand contrôle sur leur vie quotidienne, être en mesure de mieux se réaliser personnellement et participer à la transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.

L'**action communautaire** désigne un ensemble de pratiques visant à inscrire les personnes qui vivent des problèmes communs ou qui ont des besoins similaires dans un processus de participation sociale. Par leur action collective, ces personnes en viennent à mieux maîtriser les situations auxquelles elles sont confrontées et s'organisent en vue de modifier leurs conditions de vie et de revitaliser leur milieu. Le centre communautaire de loisir exerce, par exemple, une action communautaire en mettant en place un service de popote roulante favorisant le maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie, en accueillant les jeunes dans les ateliers d'aide aux devoirs, en redistribuant les dons par un comptoir vestimentaire ou en offrant un service de support à la déclaration d'impôt.





## THÈME 1 : LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Afin de mieux répondre aux besoins de la population et aux nouvelles problématiques en appuyant l'intervention qui vise le soutien aux personnes, l'innovation sociale et la participation sociale en milieu communautaire;

Afin de renforcer et accroître l'action des organismes d'action communautaire autonome, en favorisant la stabilité et la continuité de leur intervention en assurant un mode de soutien financier qui correspond à leurs caractéristiques et à leur approche globale;

Afin consolider l'action des organismes communautaires tout en maintenant en place des dispositifs qui permettent une diversité de liens financiers avec l'État;

Le nouveau plan d'action gouvernementale en matière d'action communautaire doit mettre en lumière et progresser sur les enjeux suivants :

### 1. Le sous-financement

Le sous-financement des organismes engendre plusieurs situations problématiques ayant un impact direct sur les services à la population et sur les travailleurs du milieu communautaire : diminution des activités, réduction des heures d'ouverture, fermetures temporaires, mauvaises conditions de travail et précarité financière des employés ne sont que quelques exemples des résultats de ce financement de base à la mission insuffisant. De plus, le temps consacré à la recherche de financement et au remplissage des nombreuses redditions de comptes empêche les organismes communautaires de se concentrer totalement sur la réalisation de leur mission et aux services offerts à la population.

*Recommandation :*

*Que le gouvernement augmente le financement à la mission des organismes d'ACA afin qu'ils :*

- *améliorent les conditions de travail de leurs employés et favorisent ainsi la rétention de leur personnel;*
- *soient plus concurrentiel et puissent ainsi pallier à la pénurie de main-d'œuvre et à l'augmentation du salaire minimum;*
- *consolident et développent leur offre de services et d'activités à leurs membres et à la population;*
- *consolident et développent leur vie associative.*







## 2. Indexation

Souvent inexistante, parfois insuffisante, l'indexation du financement est traitée de façon inégale d'un programme à l'autre. La principale conséquence de celle-ci est l'appauvrissement des organismes, qui doivent faire face à la hausse du coût de la vie pour les biens de consommation, les augmentations de loyer, les obligations et responsabilités d'employeur, etc.

*Recommandations :*

- *Que le gouvernement **indexe** les subventions à la mission de tous les organismes selon les coûts de fonctionnement, et ce, sur une base annuelle ;*
- *Que le gouvernement indexe les normes de soutien financier (montant plancher et montant plafond) dans les différents programmes, et ce, sur une base annuelle.*

## 3. Récurrence et reconduction

La récurrence du financement à la mission est importante pour la survie des organismes communautaires. Tout comme l'indexation, cette variable du financement est traitée de façon inégale d'un programme à l'autre. L'incertitude et l'instabilité peuvent être évitées par plusieurs mécanismes.

*Recommandations :*

- *Que le gouvernement instaure des mécanismes de reconduction automatique facilitant la signature des nouveaux protocoles et limitant les délais administratifs;*
- *Que le gouvernement mette en place des dates de versements fixes qui tiennent compte de la réalité et des besoins des organismes ;*
- *Que le gouvernement normalise la durée des ententes de financement à la mission, et ce, pour une durée minimum de 3 ans.*

## 4. Financement et accréditation d'organismes

Il est très difficile pour une communauté de se prendre en main et de mettre sur pieds un organisme communautaire qui répond à un besoin émergent. De nombreux organismes sont en attente d'un premier financement et ne reçoivent toujours pas cette base, malgré plusieurs années d'existence.

Encore une fois, nous notons ici le traitement inégal effectué d'un programme à l'autre. Ce traitement peut parfois être influencé par les volontés politiques des élus qui souhaitent financer des organismes en particulier.





Pour les centres communautaires de loisir, le financement de nouvelles organisations se fait parfois au détriment de leurs pairs, qui voient leur financement coupé au profit d'autres organismes.

*Recommandations :*

- *Que le gouvernement prévoit un fond dédié au développement dans tous ses programmes, permettant ainsi d'admettre et de financer de nouveaux organismes communautaires;*
- *Que l'admission et le financement d'un nouvel organisme soient directement attachés à une bonification de l'enveloppe budgétaire du programme auquel il est admis afin de ne pas pénaliser les organisations déjà financées dans ce programme;*
- *Que les interlocuteurs communautaires soient impliqués dès le départ dans la définition et l'actualisation des critères d'admission et de financement pour les programmes qui les concernent.*

## **5. Problèmes d'hébergement**

Les problèmes d'hébergement sont omniprésents dans tous les milieux. Le manque de disponibilité ou le coût de location exorbitant des locaux, des bâtiments vieillissants et mal entretenus et la difficulté d'accès à la propriété pour une organisation communautaire sont des exemples des problématiques vécues par les organismes communautaires. Pour plusieurs d'entre eux, le problème d'hébergement passe aussi par la reprise des locaux par les commissions scolaires. Ainsi, des centres qui ont pignon sur rue depuis des décennies se retrouvent aujourd'hui à la rue ou délocalisés.

*Recommandations :*

- *Que le gouvernement instaure un programme pour soutenir l'acquisition, l'entretien et la rénovation d'immeubles à vocation communautaire;*
- *Que le gouvernement prenne des mesures de soutien d'urgence lorsque des groupes se font expulser;*
- *Que les organismes communautaires aient accès à des programmes de financement pour adapter leurs locaux afin de les rendre accessibles.*





## THÈME 2 : LA COHÉRENCE DE L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

Afin de favoriser la cohérence de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires;

Afin de répondre à des objectifs de rigueur, de souplesse et de transparence, tout en étant respectueux de l'autonomie des organismes;

Le nouveau plan d'action gouvernementale en matière d'action communautaire doit mettre en lumière et progresser sur les enjeux suivants :

### 6. Application de la politique

Comme nous l'avons précédemment mentionné, les différents programmes du gouvernement sont appliqués de façon inégale d'un ministère à l'autre et la Politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* n'y fait pas exception. Il est essentiel que cette Politique et le plan d'action qui en découle soient respectés par l'ensemble de l'appareil gouvernemental, y compris dans les organismes gouvernementaux et les municipalités.

*Recommandations :*

- *Que le gouvernement rende prescriptive la Politique afin qu'elle soit obligatoirement appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités;*
- *Que le gouvernement renforce le mandat du MTESS afin de lui confier un rôle de surveillance quant à l'application de la Politique et qu'il lui donne les moyens nécessaires pour le faire.*

### 7. Relations avec les municipalités

Les municipalités ne sont pas assujetties à la Politique gouvernementale. Résulte de cette situation leur méconnaissance des caractéristiques des organismes communautaires autonomes. Celles-ci, par l'adoption de pratiques et de modes de fonctionnement, vont à l'encontre de l'autonomie des organismes d'ACA. Les centres communautaires de loisir sont reconnus et reçoivent du financement à la fois du gouvernement provincial et des municipalités. Les exigences de part et d'autre sont souvent incohérentes et parfois incompatibles.





*Recommandations :*

- *Que les municipalités soient assujetties à la Politique ainsi qu'au Cadre de référence qui en découle ;*
- *Que soit incluse une section spécifique, dans le Cadre de référence, dédiée aux municipalités afin de les guider dans l'élaboration des politiques de reconnaissance ou des programmes de financement des organismes d'ACA.*

## **8. Loi sur les contrats des organismes publics**

Certaines instances soumettent les centres communautaires de loisir aux exigences de la Loi sur les contrats des organismes publics. C'est le cas notamment de la ville de Montréal. Les centres communautaires de loisir sont alors amenés à compétitionner avec le secteur privé pour des services à la communauté qu'ils offrent depuis plusieurs décennies. Il y a là un danger certain pour la nature, la qualité et l'accessibilité du service offert à la population.

Cette situation est aussi problématique lorsqu'il s'agit de créer des liens avec la municipalité dans le but de contribuer au développement des services à la population. En effet, l'organisation devient un sous-traitant, pourvoyeur de services, plutôt qu'un partenaire dans le développement d'un quartier. Le loisir communautaire, tel que pratiqué par les membres de la FQCCL, est avant tout un moyen de développement social et il ne doit pas être considéré au même titre que du déneigement ou de la réfection de routes.

Lorsque des appels d'offres pour des activités communautaires ont été remportés par le secteur privé, l'application de la Loi aux organismes d'ACA, particulièrement lorsque les contrats sont en lien avec la mission de ces derniers, vient dénaturer les services à la communauté.

*Recommandation :*

- *Que le gouvernement exclut les organismes d'action communautaire autonome de la Loi sur les contrats des organismes publics (appels d'offres).*





### THÈME 3 : LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Afin que le gouvernement développe une connaissance plus approfondie de l'action communautaire autonome, de sa nature, de ses caractéristiques et de sa contribution au développement social et économique du Québec;

Le nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire doit mettre en lumière et progresser sur les enjeux suivants :

#### 9. Expertises du milieu

Les différents intervenants du milieu communautaire ont contribué au fil des ans à façonner les politiques publiques, les lois et le filet social. Malheureusement, l'expertise du milieu communautaire est souvent moins reconnue que celle du milieu privé ou des lobbyistes professionnels.

*Recommandation :*

- *Que le gouvernement, en partenariat avec le RQ-ACA, sensibilise les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités ainsi que le milieu philanthropique à l'importance de solliciter l'expertise du mouvement communautaire afin que ceux-ci considèrent les organismes comme des partenaires et non comme des sous-traitants ou des prestataires de services.*

#### 10. Le rôle des regroupements

Le rôle des regroupements d'organismes est méconnu, provoquant ainsi de la méfiance de la part des ministères et des partenaires. Ce rôle, qui fait partie intégrante de la démocratie et de la participation citoyenne, peut parfois être perçu comme du lobbyisme, alors qu'il représente pour les citoyens et citoyennes l'accès à des paliers politiques supérieurs afin de faire entendre leurs voix.

Les regroupements sont présents pour supporter, accompagner et assurer la concertation entre et avec les organismes. Ils entreprennent des actions collectives pour promouvoir et défendre les intérêts des utilisateurs de leurs services. Loin d'être des menaces, les regroupements favorisent et soutiennent le développement des organismes communautaires.

*Recommandation :*

*Que le gouvernement reconnaisse et valorise le rôle des regroupements dans le développement de l'action communautaire autonome et qu'il contribue à en démystifier le rôle.*





## Conclusion

Le développement de ce nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire est une occasion stratégique pour le gouvernement de réaffirmer son engagement envers sa Politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. En ce sens, nous saluons la volonté du gouvernement de consulter les groupes concernés et espérons que les différentes recommandations qui seront faites permettront de mettre en place un plan d'action fort et proche de la réalité des organismes communautaires.





## Liste des membres par région

### RÉGION 02 — SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

- Patro de Jonquière

### RÉGION 03 — CAPITALE-NATIONALE

- Centre communautaire Jean-Guy Drolet (Centre récréatif St-François d'Assise)
- Centre des loisirs St-Sacrement
- Centre Durocher
- Centre Mgr Marcoux
- Le Pivot
- Loisirs Lebourgneuf
- Les Loisirs Montcalm
- Patro de Charlesbourg
- Patro Laval
- Patro Roc-Amadour
- YWCA Québec (centre affilié)

### RÉGION 04 — MAURICIE

- Centre de loisirs adaptés la Maison Grandi-Ose
- Centre communautaire de loisirs Jean-Noël Trudel (Loisirs Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc.)
- Centre Landry
- Centre Loisir Multi-Plus
- Pavillon St-Arnaud

### RÉGION 05 — ESTRIE

- Carrefour Accès-Loisirs
- Centre Multi Loisirs Sherbrooke
- Loisirs Acti-Famille
- Loisirs Fleuri-Est





## RÉGION 06 — MONTRÉAL

- Association Centre Pierre-Charbonneau
- Association Les Chemins du Soleil
- Association récréative Milton-Parc
- Association sportive et communautaire du Centre-Sud
- Ateliers d'éducation populaire du Plateau
- CCSE Maisonneuve
- Centre communautaire Dawson
- Centre communautaire de loisirs de la Côte des Neiges
- Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie
- Centre communautaire Hochelaga
- Centre communautaire Petite-Côte
- Centre communautaire Radisson
- Centre communautaire Roussin
- Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse
- Centre de loisirs Monseigneur Pigeon
- Centre de services communautaires du Monastère
- Centre du Plateau
- Centre éducatif communautaire René-Goupil
- Centre Jean-Claude-Malépart
- Centre Père-Marquette
- Centre Père Sablon
- Centre récréatif et communautaire St-Donat
- Centre récréatif Poupart
- Centre sportif de la Petite-Bourgogne
- Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne (CEDA)
- Comité social Centre-Sud
- Équipe R.D.P. (centre affilié)
- Loisirs communautaires Le Relais du Bout
- Loisirs communautaires Saint-Michel
- Loisirs du Parc
- Patro Le Prevost







- Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve
- Projet Changement — centre communautaire pour aînés
- Prolongement à la Famille de Montréal
- Relance des loisirs tout 9 inc.
- Ruelle de l'avenir
- Service des loisirs Angus-Bourbonnière
- Service des loisirs St-Fabien
- YMCA du Québec

#### RÉGION 07 — OUTAOUAIS

- Patro de Fort-Coulonge/Mansfield
- Relais des Jeunes Gatinois
- Service Animation Jeunesse Outaouais (SAJO)

#### RÉGION 11 — GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE

- Loisirs Ile du Havre-Aubert
- Centre communautaire de Douglastown

#### RÉGION 12 — CHAUDIÈRE-APPALACHES

- Patro de Lévis

#### RÉGION 13 — LAVAL

- Centre communautaire Champfleury
- Centre du Sablon

#### RÉGION 16 — MONTÉRÉGIE

- Centre communautaire Le Trait d'Union
- Gestaforme inc.





## RÉGION 17 — CENTRE-DU-QUÉBEC

- Centre communautaire de loisirs Claude-Nault
- Centre communautaire Drummondville-Sud
- Centre communautaire Pierre-Lemaire
- Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville
- Centre communautaire Saint-Charles
- Centre communautaire St-Pierre

